



**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 10 janvier 2023**

Première assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery, tenue le mardi 10 janvier 2023 à 19 h, au Centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel

PRÉSENCES

M ^{me} Hélène Garant	Présidente (2024)
M ^{me} Nicole Lefebvre	Vice-présidente cooptée (2023)
M. Hugues Beaudoin	Trésorier (2024)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2023)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2023)
M ^{me} Danielle Chapleau	Administratrice (2023)
M ^{me} Janet Drury	Administratrice (2024)
M. Julien Roy	Administrateur (2024)
M. Stéphane Lessard	Administrateur (2023)
M ^{me} Muriel Gennatas	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Annie Bilodeau	Administratrice cooptée (2023)
M ^{me} Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint-Louis–Sillery

ABSENCE

Nil.

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
M. Sergio Miguel Marquès da Costa	Ingénieur, chef d'équipe - Transport
M. Ghislain Breton	Chef d'équipe, Développement durable
M. Jean-François Martel Castonguay	Chef d'équipe, Mobilité
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 5 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- 23-01-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 23-01-02 Projet Chanoine-Morel – état de la situation
- 23-01-03 Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2022
- 23-01-04 Information de la conseillère municipale
- 23-01-05 Questions et commentaires du public
- 23-01-06 Activités et suivis
- 23-01-07 Fonctionnement
- 23-01-08 Divers
- 23-01-09 Levée de l'assemblée

Procès-verbal

23-01-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Hélène Garant, présidente, ouvre la réunion à 19 h 05.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

23-01-02 Présentation, Projet Chanoine-Morel – état de la situation

M. Breton, chef d'équipe *Développement durable* au *Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement* (SPAÉ), lance la présentation à l'écran.



Il est accompagné de M. Marquès da Costa, ingénieur et chef d'équipe *Mobilité du Service du transport et de la mobilité intelligente* (STMI) qui traitera plus spécifiquement du corridor scolaire de l'école Saint-Michel de Sillery, ainsi que de M. Marcel Castonguay, chef d'équipe *Mobilité du SPAE*, qui interviendra plus spécifiquement sur les liens cyclables.

M^{me} Mercier-Larouche précise que l'objectif de la présentation est de faire un retour sur l'évolution du projet depuis ses débuts en 2015 afin que tous les membres du conseil d'administration disposent des mêmes informations.

M. Breton ajoute qu'il n'a pas de plan à soumettre à l'attention des personnes présentes. Il fera plutôt l'historique du projet et en présentera les problématiques techniques ainsi que les principaux résultats des ateliers et des consultations qui ont eu lieu jusqu'à maintenant. Il précise que l'analyse préliminaire des besoins techniques a été mise à jour en décembre 2022.

Historique du projet

Le programme [Rues conviviales](#) prend forme à la Ville au milieu des années 2010 et l'avenue du Chanoine-Morel se qualifie pour un réaménagement convivial.

Un sondage en ligne, tenu au printemps et à l'été 2016, permet à 127 personnes de s'exprimer sur le sujet. Un atelier participatif tenu le 15 novembre 2016 permet aux personnes présentes de faire part de leurs besoins et attentes par rapport au projet.

Le concept d'aménagement retenu est présenté aux citoyens lors d'une séance d'information qui a lieu le 29 août 2018. Le réaménagement est prévu pour 2019.

Le conseil de quartier manifeste son appui au projet de *rue conviviale* en septembre 2018. Les travaux n'ayant pas lieu comme prévu en 2019, le conseil réitère son appui au projet en février 2020. Il apprend par la suite que le projet n'est plus une priorité et qu'il ne figure pas sur le plan quinquennal d'investissement 2021-2025 de la Ville.

C'est plutôt le projet de rue conviviale de l'avenue Maguire qui va de l'avant à la suite de la consultation des commerçants en novembre 2019 et des citoyens en février 2020 ([fiche 21](#)).

On peut retracer ces grands moments de l'histoire du projet dans les [rapports annuels](#) du conseil de quartier.

Il est à noter que depuis 2020, le conseil de quartier demande régulièrement des nouvelles lors de la période de questions à notre conseillère municipale à savoir l'état d'avancement et afin de souligner l'importance de ce projet.

Extrait des rapports annuels du conseil de quartier 2016-2020

<p>5.2.7 Réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel</p> <p>Carte 2 L'avenue du Chanoine-Morel, secteur sud</p>  <p>Source : http://www.ville.quebec.qc.ca/chanoinemorel/</p> <p>Le 15 novembre, au centre communautaire Noël-Brulart, se réunissaient une quarantaine de citoyens, répartis dans trois ateliers, pour débattre des propositions de réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel. Les solutions retenues seront annoncées en début d'année 2017.</p>	<p>Rapport annuel, 2016</p>
<p>4.1.5 Avenue du Chanoine-Morel</p> <p>Dans la suite d'une rencontre participative tenue en novembre 2016, une soirée d'information est proposée aux citoyens le 29 août. Cette rencontre permet à la Ville de Québec de présenter le concept d'aménagement retenu, les enjeux techniques et environnementaux du projet ainsi que le calendrier de réalisation des travaux prévus pour le printemps 2019.</p> <p>Par sa résolution 18-CA-27 du 11 septembre intitulée <i>Réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel, secteur entre la rue Sheppard et le chemin Saint-Louis</i>, le Conseil souligne le travail entrepris afin d'appuyer cette démarche qui s'inscrit dans l'approche de <i>Rues conviviales</i> et vise à créer un environnement sécuritaire.</p>	<p>Rapport annuel, 2018</p>
<p>4.1.4 Avenue du Chanoine-Morel</p> <p>Par sa résolution 18-CA-27 du 11 septembre 2018 intitulée <i>Réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel, secteur entre la rue Sheppard et le chemin Saint-Louis</i>, le Conseil avait souligné le travail entrepris depuis 2016 et appuyé cette démarche qui s'inscrit dans l'approche de <i>Rues conviviales</i> et vise à créer un environnement sécuritaire.</p> <p>Un résidant de la rue Sheppard revient sur le sujet du réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel et souhaite préciser qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu d'opposition de la part des résidents lors des rencontres auxquelles il a assisté. Au contraire, les citoyens étaient très enthousiastes. Il regrette que la Ville ne soit pas revenue avec le projet par la suite pour répondre à cette demande, une résolution sera préparée par le Conseil pour manifester à la Ville l'intérêt citoyen à aller de l'avant avec ce projet de réaménagement afin de répondre tant aux besoins des citoyennes et des citoyens qu'à ceux des commerçantes et des commerçants.</p>	<p>Rapport annuel, 2019</p>
<p>4.2.1.1 Avenue du Chanoine-Morel</p> <p>Par sa résolution 18-CA-27 du 11 septembre 2018 intitulée <i>Réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel, secteur entre la rue Sheppard et le chemin Saint-Louis</i>, le Conseil avait souligné le travail entrepris depuis 2016 et appuyé cette démarche qui s'inscrit dans l'approche des <i>Rues conviviales</i> et vise à créer un environnement sécuritaire.</p> <p>L'abandon du réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel fait l'objet d'un mécontentement de la part de certains citoyens et de certaines citoyennes qui soutiennent qu'il n'y a pas d'opposition à ce projet. Une résolution d'appui 20-CA-08 est adressée à la Ville pour manifester l'intérêt citoyen à aller de l'avant avec ce projet de <i>Rues conviviales</i>.</p>	<p>Rapport annuel, 2020</p>

4.1.2 Société de développement commerciale (SDC) Maguire

La Ville de Québec invite la population à une soirée d'information sur le projet de réaménagement de l'avenue Maguire, entre la rue Sheppard et le chemin Saint-Louis. Cet atelier participatif du 12 mars a permis de mettre de l'avant des idées pour la définition d'une nouvelle marque pour l'artère commerciale de l'avenue Maguire. Les résultats contribueront à définir des choix pour de futurs aménagements publics et privés.

Illustration 2 Concept d'aménagement de l'avenue Maguire



Source : Ville de Québec, Réaménagement de l'avenue Maguire, diapo 30, 10 février 2020.

Problématiques techniques

M. Breton rappelle qu'à l'origine, en 2018, le projet s'étendait entre la rue Sheppard et le chemin Saint-Louis et que le tronçon visé était principalement l'intersection de la rue de Bergerville. On prévoyait rétrécir la largeur de l'avenue dans la zone commerciale en redressant les cases de stationnement en épi et en créant une bande flexible de verdissement et de terrasses commerciales le long de la rue agrémentée d'une placette publique à l'intersection de Bergerville. On prévoyait également un sens unique et un concept de rue-jardin pour la partie étroite de l'avenue au sud de Bergerville.

D'autres besoins se sont ajoutés depuis de sorte que le projet porte maintenant sur l'ensemble de l'avenue, du boulevard Laurier jusqu'au chemin Saint-Louis, ainsi que sur la rue Sheppard, de l'avenue du Chanoine-Morel jusqu'à l'avenue Maguire.

On envisage pour le moment des liens cyclables quatre saisons sur la rue Sheppard et une sécurité routière accrue sur le corridor scolaire de l'école Saint-Michel, notamment dans la zone de débarcadère perpendiculaire à la rue Sheppard qui dessert la clientèle autiste de l'école Saint-Michel.

Problématiques techniques actualisées	
Largueur de rue excessive	Stationnement en épi
Débarcadère perpendiculaire à la rue	Espace de stationnement insuffisant
Déficit majeur d'indice de canopée (entre 3 et 16% versus 37% dans le quartier)	Îlots de chaleur
Indice de rue conviviale élevé	Emprises et trottoirs irréguliers
Réseaux souterrains unitaires (spaghetti)	

Les réseaux souterrains étant encore très fonctionnels, ils ne sont pas visés à court et à moyen terme par le projet, mais les autres problématiques listées dans le tableau le sont.

À titre informatif, divers documents de planification et d'orientation sont pris en considération dans l'analyse (géométrie des rues, rues conviviales, accessibilité universelle, mobilité active, art public, vision de l'arbre (voir les liens vers les documents sur la [page web des rues conviviales](#)). Le plan particulier d'urbanisme du site patrimonial de Sillery et ses environs (PPU) ainsi que des études plus récentes sont également pris en compte (viabilité hivernale, transition énergétique, sécurité routière, agriculture urbaine, tramway).

Historique des consultations publiques

Un questionnaire en ligne a été réalisé en mars et avril 2022 sur l'axe de mobilité active Marie-Victorin ([fiche 308](#)) qui reliera l'avenue Lavigerie à l'avenue du Chanoine-Morel, en passant par la rue Marie-Victorin et la rue Sheppard. Cet axe de mobilité active sera connecté au lien cyclable du boulevard Laurier en passant par le tronçon nord de l'avenue du Chanoine-Morel d'où l'intérêt d'en tenir compte dans le réaménagement de l'avenue.

L'atelier participatif de 2016 de même que la consultation de 2018 sur le projet de l'avenue du Chanoine-Morel ainsi que les questionnaires en ligne de 2020 sur la mobilité active ([fiche 35](#)) et de 2022 sur la déminéralisation et le verdissement ([fiche 360](#)) ont fait ressortir différentes problématiques dans le secteur : largeur excessive de la rue, stationnement en épi, forte minéralisation, îlot de chaleur, trottoirs étroits et désuets, manque de végétation, intersections non sécuritaires, poteaux d'Hydro-Québec, manque d'attrait, déficit de sécurité routière, circulation de transit, infrastructures de surface désuètes, intersection en chicane. La Ville a également consulté le conseil de quartier le 8 mars 2022 au sujet de l'aménagement des corridors scolaires pour l'école Saint-Michel et le collège Jésus-Marie.

Questions et commentaires

Les membres du conseil d'administration s'expriment sur différents aspects à prendre en considération dans l'élaboration de la nouvelle mouture du projet. Ces propos sont regroupés par sujet.

Circulation de transit – Dans la partie du quartier située à l'est, à partir de l'avenue des Gouverneurs, deux voies seulement permettent de rejoindre le boulevard Laurier en ligne droite vers l'ouest, soit l'avenue Maguire et l'avenue du Chanoine-Morel.



Malheureusement, le chemin Saint-Louis ne permet pas d'accéder au boulevard Laurier vers l'ouest, ce qui fait que l'avenue du Chanoine-Morel sert de voie de transit pour y accéder parce qu'elle est large et privilégiée par les automobilistes et les camionneurs autant que par les GPS.

Plusieurs administrateurs dont M. Hugues Beaudoin considèrent que la modification à l'intersection du chemin Saint-Louis et du boulevard Laurier, pour accéder au boulevard dans les deux sens, apparaît comme une solution nécessaire pour apaiser la circulation de transit sur l'avenue du Chanoine-Morel du secteur patrimonial Bergerville afin notamment de rediriger le trafic lourd vers le chemin Saint-Louis.

Actuellement, ce trafic lourd doit emprunter l'avenue du Chanoine-Morel même si c'est illégal. Ceci permettrait une plus grande fluidité provenant du chemin Saint-Louis et des habitations en copropriété situées sur les avenues du Maire-Beaulieu et Roger-Lemelin de se diriger vers l'ouest. La résolution 22-CA-08 de février 2022 faisait état de ce problème.

Densification – L'avenue du Chanoine-Morel dessert le secteur de Bergerville ainsi que le secteur au sud du chemin Saint-Louis qui comprend plusieurs complexes résidentiels et qui est appelé à se développer et à se densifier encore davantage dans les prochaines années, particulièrement sur l'avenue Roger-Lemelin ainsi que sur l'avenue du Maire-Beaulieu qui débouche directement sur l'avenue Chanoine-Morel.

Cette densification autorisée par le PPU et le zonage aura un impact non négligeable sur la circulation dans le secteur et en particulier sur l'avenue du Chanoine-Morel qui est empruntée pour rejoindre le boulevard Laurier en direction ouest. L'effet d'entonnoir et la congestion pourraient être encore plus importants (voir la carte ci-jointe, Google Earth, 11 janvier 2023).



Le conseil de quartier a d'ailleurs recommandé à la Ville en février dernier de réaménager les intersections de l'avenue du Maire-Beaulieu et de l'avenue Roger-Lemelin avec le chemin Saint-Louis (résolution **22-CA-08**, [février 2022](#)).

Liens cyclables – Le [PPU](#) de Sillery qui date de 2017 montre les liens cyclables actuels et projetés (2008) dans le quartier, dont celui du projet de l'axe Marie-Victorin qui relie la rue Sheppard et l'avenue du Chanoine-Morel pour rejoindre le boulevard Laurier au nord (en bleu au centre de la carte ci-après).

La carte montre également un lien cyclable sur la rue de Bergerville pour connecter le lien cyclable du boulevard Laurier à celui du chemin Saint-Louis (orange pointillé au centre).

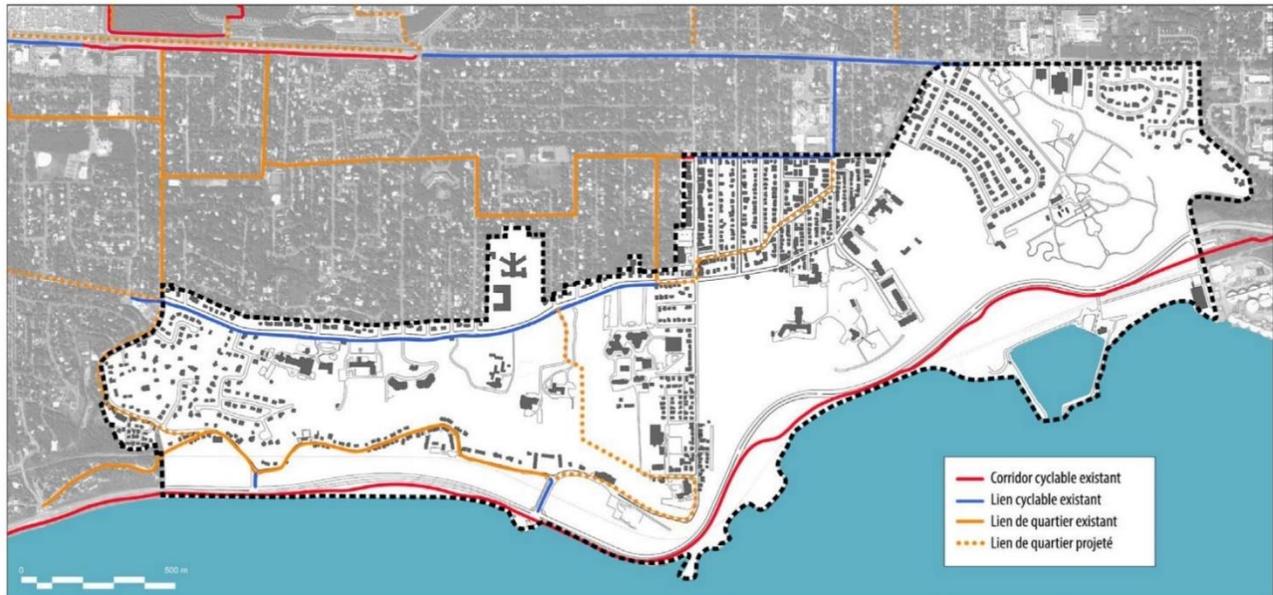
On n'a pas tenu compte de ce dernier lien dans le réaménagement de l'avenue Maguire. Il ne faudrait pas faire de même dans le réaménagement de l'avenue Chanoine-Morel.

On a fait mention d'un lien cyclable quatre saisons sur la rue Sheppard, mais il faudrait également envisager un tel lien sur l'avenue du Chanoine-Morel pour compléter le circuit.

De manière générale, les intersections devraient être mieux aménagées pour protéger les cyclistes et les piétons. On fait référence en particulier aux intersections protégées de type

jonctions hollandaises qui semblent plus sûres que les saillies de trottoir aux intersections privilégiées par la Ville dans les nouveaux aménagements. Elles constituent une entrave à la circulation à vélo parce qu'elles forcent les cyclistes à se rapprocher des véhicules.

Carte 26 : Réseau cyclable actuel et projeté au PDRC (2008)



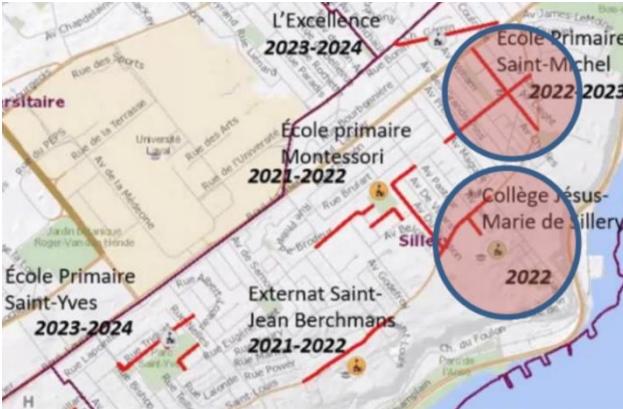
En particulier, l'intersection de l'avenue Maguire qui permet de relier le lien cyclable de la rue Sheppard au futur axe Marie-Victorin n'est pas aménagée convenablement pour les cyclistes.

L'intersection de l'avenue du Chanoine-Morel et de la rue Sheppard pourrait être une occasion de tester un type d'intersection protégée comme celles implantées récemment à Ottawa. M. Marcel Castonguay répond que les intersections protégées nécessitent beaucoup d'espace et ne sont pas toujours adaptées aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Cependant, de mini-intersections protégées ont été installées à Montréal et la Ville a expérimenté une version moins élaborée à l'intersection du boulevard Hochelaga et de la route de l'Église. La Ville considère qu'une analyse détaillée est nécessaire pour déterminer la solution la plus appropriée à la rue Sheppard.

Finalement, l'élargissement des trottoirs se fait parfois au détriment des cyclistes. Le rétrécissement de la rue augmente le sentiment d'insécurité et les incite à circuler sur le trottoir. L'avenue Maguire du côté ouest en est un bon exemple où les jeunes ont l'habitude de circuler sur le trottoir. La Ville répond qu'elle a dû tenir compte de plusieurs contraintes dans le réaménagement de cette rue et que cette pratique est une solution acceptable.

Mobilité active – Les enfants d'âge scolaire circulent sur la rue Sheppard à l'ouest de l'avenue Chanoine-Morel, mais également à partir du quartier à l'est, dans la zone scolaire qui s'étend jusqu'au chemin Saint-Louis. Il faudrait en tenir compte de l'ensemble du corridor scolaire et englober la portion est de la rue Sheppard dans le projet.



Il ne faudrait pas oublier non plus que le secteur dessert aussi plusieurs autres clientèles, en provenance du quartier et d'ailleurs, qui fréquentent le parc de l'école Saint-Michel, les terrains de tennis, la piscine, le centre communautaire, la maison

des jeunes, les garderies et les commerces regroupés autour de l'avenue du Chanoine-Morel.

Enjeux de communication – C'est à la suite de la séance d'information du 29 août 2018 que le projet a fait l'objet d'une opposition de la part des citoyens.

M. Breton estime qu'à cette occasion, personne du conseil de quartier ne s'est porté à la défense du projet. À son avis, dans un projet de cocréation, il faut que le conseil de quartier soit partie prenante du projet et manifeste une acceptabilité à l'interne. Ainsi lorsque des voix dissidentes se manifestent comme ce fut le cas en août 2018, d'autres voix s'expriment en faveur du projet.

Dans le cas présent, il semble que les gens qui avaient participé à l'atelier du 15 novembre 2016 et qui s'étaient montrés très enthousiastes ne se soient pas présentés à la séance du 29 août 2018 où l'opposition s'est manifestée.

M^{me} Lefebvre qui assistait à la séance du 29 août 2018 qui n'était pas membre du conseil d'administration à l'époque se rappelle que c'est la perte des stationnements en épi qui avait été décriée par les commerçants et les citoyens du secteur ainsi que la portion de la rue entre chemin St-Louis et Bergerville qui devenait à sens unique.

Des leçons ont été apprises à cette occasion selon M. Breton et le projet de rue conviviale qui a suivi sur l'avenue Maguire en est un très bon exemple. Dès le départ, la Société de développement commercial Maguire a été impliquée et des séances d'information ont été tenues avec les commerçants et avec les citoyens en l'espace de quelques mois.

Plusieurs autres SDC ont été impliquées avec succès dans l'aménagement d'autres rues conviviales. La SDC Maguire pourrait être impliquée dans le projet de l'avenue du Chanoine-Morel puisque cette artère commerciale fait partie de son périmètre d'action.

La communication avec les citoyens pourrait nettement être améliorée selon M. Roy. La Ville n'indique pas que les séances d'information concernant des projets sont aussi une forme de consultation publique et que la Ville tient compte des opinions exprimées. Les citoyens auraient intérêt à en être informés.

Tramway – M^{me} Garant considère que le projet de réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel doit tenir compte des impacts du tramway sur les modèles de circulation et d'augmentation du mouvement de véhicules sur les rues avoisinantes notamment sur l'avenue Holland et le sinueux chemin Saint-Louis. M^{me} Garant ajoute que le tramway,

étant la colonne vertébrale du transport structurant, est installé sur une dalle de béton dite en site propre. Sa rapidité et sa sécurité sont assurées par la diminution du nombre passages à niveau nord-sud, permettant ainsi une vitesse moyenne de 28km/h au tramway. Ce changement de perméabilité de circulation sur le boulevard René-Lévesque, dédié au tramway, serait absorbé par le boulevard Laurier, d'où la difficulté de planifier de nombreuses entraves nord-sud nuisant à la fluidité de circulation automobile.

Le réaménagement de l'avenue Maguire - M^{me} Garant, optométriste sur l'avenue Maguire, souligne que l'apaisement de la circulation par l'élargissement des trottoirs en retirant les stationnements sur rue, côté ouest, a contribué également à redistribuer la circulation dans le secteur résidentiel limitrophe. Il faut tenir compte de ces facteurs pour bien évaluer les impacts du projet de réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel.

Stationnement en épi – Selon M^{me} Garant, contrairement à ce qu'on pourrait croire, le stationnement en épi peut être attrayant dans de petites zones commerciales surtout quand on lui ajoute du verdissement. D'ailleurs, des îlots de stationnements en épi auraient pu être aménagés devant l'ancien stationnement municipal de l'avenue Maguire. L'avenue du Chanoine-Morel étant très large, on devrait essayer de conserver ce type de stationnement, du moins une partie. Celui-ci est apprécié par les autres usagers comme les locataires.

Sens unique – Le sens unique initialement prévu entre la rue de Bergerville et le chemin Saint-Louis contribuerait sans aucun doute à apaiser la circulation de transit et réglerait éventuellement le problème de la chicane qui se produit à la hauteur de Bergerville dû à l'important rétrécissement de l'avenue à cet endroit.

Conflit d'usages – La Ville indique que les objectifs principaux du réaménagement de l'avenue sont la sécurité routière, l'apaisement de la circulation et le verdissement. Tous les besoins ne pourront être entièrement satisfaits. Des choix devront être faits entre fluidité automobile, mobilité active, plantation, stationnement, terrasse commerciale, placette publique et sens unique. La conciliation des usages sera nécessaire.

Vue d'ensemble – M^{me} Drury souligne que le secteur de Bergerville est déjà assez dense et les rues sont étroites. Chaque intervention aura des impacts importants, alors il faut que la Ville évite des interventions à la pièce. Une réflexion d'urbanisme et une vue d'ensemble sont nécessaires pour bien planifier les modèles de circulation et évaluer les solutions avec lesquelles on devra vivre pendant plusieurs décennies.

M. Breton rassure les personnes présentes que cette réflexion est en cours à la Ville de Québec et que plusieurs aspects sont pris en compte. Les opinions exprimées ce soir seront également considérées.

Remerciement - Les membres du conseil du quartier remercient chaleureusement M^{me} Mercier-Larouche ainsi que les trois représentants de la Ville pour cette intéressante occasion d'échanger sur l'actualisation du projet de l'avenue du Chanoine-Morel.

23-01-03 Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2022

Des modifications sont apportées en page 5 concernant le projet d'entrée du site patrimonial et de halte vélo ainsi qu'en page 6, concernant la vente du stationnement municipal. (Le stationnement municipal de l'avenue Maguire, entre la poste de pompiers et

le *Jardin mobile* à l'époque, avait été vendu pour 1,7 M\$ au promoteur *Immostar* et *Ogesco*.)

RÉSOLUTION 23-CA-01

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 décembre 2022 tel que modifié.

➤ **Affaires découlant du procès-verbal**

Le rapport de la consultation publique du 8 novembre 2022 est en ligne (fiche 442). En l'absence de M^{me} Garant lors de la consultation, le rapport a été approuvé par M^{me} Lefebvre.

M^{me} Garant s'interroge sur le contenu plutôt restreint du rapport et souhaiterait avoir l'enregistrement de la consultation parce qu'elle n'a pu y assister, les administrateurs ayant contesté l'intervention de la présidente de l'arrondissement, son arrivée tardive et sa présence en salle restaient à préciser. M^{me} Garant souligne également qu'elle n'a pas reçu le rapport de consultation publique, comme mentionné dans un courriel précédent, donc n'a pu consulter les administrateurs, mais que le rapport a bien été approuvé par M^{me} Lefebvre, assurant la vice-présidente en son absence.

M^{me} Bucica explique les façons de faire et indique que l'enregistrement n'est plus disponible. Le rapport a déjà été soumis au conseil d'arrondissement. Il pourrait être exceptionnellement modifié. Il a été précisé que l'intervention de la présidente de l'arrondissement concernait spécifiquement la modification au zonage précisant que les élus du conseil d'arrondissement ont décidé d'octroyer une autorisation temporaire d'une durée maximale de deux ans (sur une possibilité de 5 ans prévue par la réglementation). L'autre partie de son intervention ne concernait pas directement la modification réglementaire, alors elle n'est pas consignée au rapport.

La discussion reprend sur la pertinence de relater en détail les propos tenus par les citoyens, les élus et les membres du conseil d'administration lors d'une consultation ou d'une assemblée publique ainsi que sur la pertinence de joindre au procès-verbal une correspondance détaillée contenant des données confidentielles. M^{me} Garant précise que vu l'importance hiérarchique de l'élue votant, dans la salle avec les commerçants, elle aurait aimé retrouver les propos tenus par la présidente de l'arrondissement. Elle précise que d'autres intervenants ont été identifiés ou nommés en lien avec leurs positions en faveur du règlement dans le **rapport de consultation publique** par exemple:

- « Le promoteur du projet, M. Mario Bernardo, est présent dans la salle et apporte quelques précisions.
- Plusieurs commerçants ou représentants des commerçants de l'avenue Maguire, dont le président et le directeur de la SDC Maguire, assistent à la rencontre et quatre d'entre eux prennent la parole pour manifester leur appui au projet d'usage temporaire du terrain pour un stationnement en attendant le début des travaux de construction d'un autre projet sur le même site. Le promoteur du projet, également restaurateur de l'avenue Maguire, prend la parole pour apporter cette autre précision ».

Donc la présence de l'élue dans la salle n'était pas anodine, sa fonction hiérarchique dans cette démarche de consultation publique était probablement plus importante, voir influente qu'un simple citoyen.

Les membres du conseil d'administration estiment qu'il était important de rapporter les propos tenus lors de la séance du 8 novembre et de relater plus particulièrement le comportement de la présidente du conseil d'arrondissement (procès-verbal du 13 décembre 2022). Ils jugent également important le contenu de la correspondance jointe au procès-verbal et ont obtenu l'autorisation de la personne visée par les données confidentielles.

Le suivi relatif à la maison Bignell, au secteur des écuries du cimetière Saint-Patrick et du Montmartre canadien, à la traverse piétonne de l'avenue Joseph-Rousseau et au parc à chiens de même que l'avancement de la signalisation dans les sites patrimoniaux sera fait par M^{me} Mercier-Larouche à la prochaine assemblée.

23-01-04 Information de la conseillère municipale

1800, chemin Saint-Louis, microdistillerie (fiche 474) – Un atelier d'échanges aura lieu le 26 janvier prochain au centre communautaire Noël-Brulart, à 19 h.



L'atelier portera sur le projet d'installer une microdistillerie dans l'ancienne salle paroissiale de l'église Saint Michael sur le chemin Saint-Louis.

Une invitation est en cours de distribution dans le secteur concerné. L'atelier aura lieu en présentiel et le promoteur sera sur place pour présenter le projet et recueillir les commentaires des personnes présentes.

Une consultation publique aura lieu par la suite si le promoteur souhaite aller de l'avant avec son projet et les modifications réglementaires requises. À cet étape, le conseil d'arrondissement fera une demande d'opinion auprès du conseil de quartier.

2003, chemin Saint-Louis, stationnement commercial privé (fiche 442) – La décision finale relative au stationnement du *Montego* sera prise à la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra à l'édifice André-P. Boucher, le 23 janvier 2023 à 17 h 30. L'ordre du jour sera rendu public le vendredi précédent, soit le 20 janvier.

23-01-05 Questions et commentaires du public

L'assistance n'ayant pas de question, les administratrices et les administrateurs interviennent sur ces sujets :

Station Saint-Charles-Garnier – Le Bureau de projet du tramway devrait revenir sur le sujet en janvier.

Réseau de transport en commun (RTC) – Il est malheureux que les autobus arrivent avant l'heure prévue et que l'application du RTC n'en fasse pas mention.

Enjeu de sécurité – L'énorme sapin dressé sur la place publique de la bibliothèque Charles-H.-Blais s'est affalé une deuxième fois lors de la tempête du 23 décembre. Heureusement, personne n'a été blessé et aucun dégât n'a été rapporté. Il faudrait éviter que ce genre d'incidents se reproduisent.

Station chaleureuse – Le concept était très intéressant en temps de pandémie, mais il apparaît déplacé maintenant que le pire est passé et qu'il y a moins d'engouement. Il n'y a

pas de solution électrique au gaz avec un brûleur qui fonctionne sans interruption de 9 h à 17 h tous les jours. Plusieurs stations ont déjà été retirées selon M^{me} Mercier-Larouche, mais d'autres sont encore ouvertes et même demandées.

Plantations – Il y aurait de la place pour des plantations sur le terreplein du boulevard Laurier.

Outre le programme lancé récemment de plantation et d'entretien à vie des arbres plantés par la Ville sur des propriétés privées, il serait pertinent que la Ville mette aussi en place un programme de subvention pour soutenir l'entretien des arbres déjà existants sur ces propriétés privées. M^{me} Mercier-Larouche prend note de l'idée et invite les gens à contacter le 311 pour obtenir un arbre qui sera entretenu à vie par la Ville.

Lien cyclable boulevard Laurier – La circulation à vélo et à pied devient compliquée sur le boulevard Laurier lorsqu'il y a des travaux et que la circulation automobile devient à contresens. Une meilleure signalisation serait requise dans de telles situations à la hauteur de la traverse cyclopiétonne de l'avenue Marguerite-Bourgeois et de celle de l'avenue Joseph-Rousseau.

Il est regrettable que le lien cyclable ne se poursuive pas en direction est au-delà de l'avenue Marguerite-Bourgeois.

M^{me} Mercier-Larouche mentionne qu'un projet de lien est-ouest semblable à celui de Vélo cité dans l'axe nord-sud sera présenté à la population dans les mois prochains.

Traverse vélo-piétonne intersection Joseph-Rousseau - M^{me} Mercier-Larouche suivra ce projet afin de s'assurer que les travaux, actuellement arrêtés, se poursuivent.

Parc canin - La question avait été posée au dernier conseil de quartier à M^{me} Buccica à savoir si la Ville travaillait actuellement sur quelque chose dans le dossier des parcs canins. Cette fois la question a été adressée à M^{me} Maude Mercier-Larouche, qui nous a renvoyés à M^{me} Bucica. M^{me} Bucica mentionne qu'elle n'a pas encore vérifié mais elle le fera sous peu. Nous attendons un suivi à ce sujet.

23-01-06 Activités et suivis

En raison de l'heure tardive, le point est reporté à la prochaine assemblée.

23-01-07 Fonctionnement

➤ **Secrétariat** – s.o.

➤ **Trésorerie**

M. Hugues Beaudoin mentionne qu'au 10 janvier 2023, le solde du compte de fonctionnement (*opération*) est de 110,95 \$. Les dépenses du dernier mois sont :

- 100,00 \$ pour la rédaction du PV du mois de décembre, et de
- 5,95 \$ de frais fixes d'administration.

Après paiement de M^{me} Séguin (rédaction du PV du mois de janvier) et les frais fixes d'utilisation, il ne restera que 5,00 \$ dans le compte courant.

La subvention de fonctionnement de 2023 est attendue sous peu ce qui permettra de renflouer le compte qui est pratiquement à zéro.

RÉSOLUTION 23-CA-02

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 10 janvier 2023.

➤ **Documentation** – s.o.

23-01-08 Divers

Répartition des tâches pour la rédaction du *rapport annuel 2022*.

Voir annexe.

23-01-09 Levée de l'assemblée

Il est maintenant 22h00. La séance doit être levée. La prochaine assemblée aura lieu le 14 février 2023.

Mme Hélène Garant
Présidente

M. Luc Trépanier
Secrétaire

C:\Users\Utilisateur\Dropbox\Luc-dossiers\Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2023\01 PVCQS-2023-01-10 CA_non adopté 02.docx

Annexe

Répartition des tâches pour la rédaction du rapport annuel 2022.

Déjà **18 ans**, 2004-2022, au service des concitoyens.

Les volontaires pour une courte rédaction d'un des quatre thèmes **Activités et suivis**

A) - **Mobilité durable et environnement** (6) Annie

B) - **Urbanisme et aménagement** (4) Danielle

C) - **Histoire, patrimoine et culture** (5) Muriel et Mary

D) - **Communautaire, parcs et loisirs** (1) Nicole

Pour un total de (16) résolutions.

La présidente s'occupera de la **lettre de présentation du rapport (mot de la présidente)**.

Le trésorier déposera **les états financiers (projet des établissements scolaires et fonctionnement)**.

Le point 4 est une synthèse de la demande d'opinion du 8 novembre 2022.

Le secrétaire s'occupe du reste (**points 2, 3, 4, 6 et annexes**).

Nous pouvons prévoir comme l'an passé, à la rencontre du 14 février 2023, un déboursé pour une relecture du *Rapport annuel*.

Table des matières simplifiée proposée :

1. **MOT DE LA PRÉSIDENTE**
2. **PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER**
 - 2.1. Description générale d'un conseil de quartier
 - 2.2. Conseil de quartier de Sillery
 - 2.3. Membres
 - 2.4. Limites du quartier
3. **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER**
 - 3.1. Assemblées
4. **DEMANDES D'OPINION ET CONSULTATIONS**
5. **ACTIVITÉS 2022**
 - 5.1. Mobilité et environnement
 - 5.2. Urbanisme et aménagement
 - 5.3. Histoire, patrimoine et culture
 - 5.4. Communautaire, parcs et loisirs
6. **REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET CITOYENNES DU QUARTIER**
7. **ÉTATS FINANCIERS**